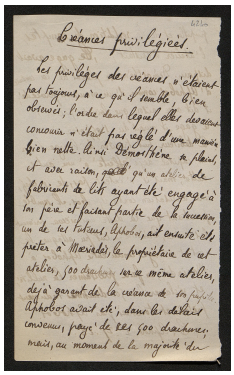

Les métiers privilégiés.

Les privilèges des métiers n'étaient pas toujours, à ce qu'il semble, bien obtenus ; l'ordre dans lequel elles dressaient concours n'était pas réglé d'une manière bien nette. Ainsi Démosthène se plaint, et avec raison, puisqu'un atelier de fabricants de lits ayant été engagé à son père et faisant partie de la succession, un de ses tuteurs, Aphobos, ait ensuite été prêter à Mœridès, le propriétaire de cet atelier, 500 drachmes sur ce même atelier, déjà gênant de la créance de son pupille. Aphobos avait été, dans les débats concours, payé de ces 500 drachmes, mais, au moment de la majorité du

ÉditeurBibliothèque Ulm-Lettres de l'École normale supérieure ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Mentions légales

- Fiche : bibliothèque Ulm-Lettres de l'École normale supérieure ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Numérisation : bibliothèque Ulm-Lettres de l'École normale supérieure, Public Domain Mark

Informations sur le fichier

Nom original : ENS01_Ms0005_4259.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 1.01 Mo
Dimensions : 1392 x 2244 px
Fichier créé par Charlotte DessaintFichier créé le 16/10/2016 Dernière modification le 20/04/2022